

LISTE DES DELIBÉRATIONS

Réunion du Conseil Communautaire

05 mars 2026 à 18H

Numéro de la délibération	Objet de la délibération	Sens du vote (Approuvée ou rejetée)
20260305-1	Modification de la composition du conseil communautaire : installation d'un conseiller communautaire suite à un décès	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.1	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget principal	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.2	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget annexe Développement économique	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.3	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget annexe Immobilier locatif d'entreprises	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.4	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget annexe Centre Aquatique	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.5	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget annexe Tourisme	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.6	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget annexe GEMAPI	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.7	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget annexe O2S Sport Santé Bien Être	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.8	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget annexe Hôpital EHPAD	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.9	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget annexe gestion des déchets ménagers et assimilés	Approuvée à l'unanimité
20260305-2.10	Approbation des comptes financiers uniques 2025 – Budget annexe Mobilité	Approuvée à l'unanimité
20260305-3.1	Affectation des résultats 2025 – Budget principal	Approuvée à l'unanimité
20260305-3.2	Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe Développement économique	Approuvée à l'unanimité
20260305-3.3	Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe Immobilier locatif d'entreprises	Approuvée à l'unanimité
20260503-3.4	Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe Centre Aquatique	Approuvée à l'unanimité
20260503-3.5	Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe Tourisme	Approuvée à l'unanimité

20260305-3.6	Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe GEMAPI	Approuvée à l'unanimité
20260305-3.7	Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe O2S Sport Santé Bien Être	Approuvée à l'unanimité
20260305-3.8	Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe Hôpital EHPAD	Approuvée à l'unanimité
20260305-3.9	Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe gestion des déchets ménagers et assimilés	Approuvée à l'unanimité
20260305-3.10	Affectation des résultats 2025 – Budget Annexe Mobilité	Approuvée à l'unanimité
20260305-4	Débat d'Orientations Budgétaires	Approuvée à l'unanimité
20260305-5	Affectation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transports de longue distance	Approuvée à l'unanimité
20260305-6	Modification du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité
20260305-7	Mise à jour du règlement intérieur des services de la communauté de communes des Villes Soeurs	Approuvée à l'unanimité
20260305-8	Rapport 2025 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Approuvée à l'unanimité
20260305-9	Détermination de la composition du comité social territorial : fixation du nombre des représentants du personnel et maintien du paritarisme numérique dans le cadre des élections professionnelles 2026	Approuvée à l'unanimité
20260305-10	Signature d'un compromis de vente en vue de la cession d'une parcelle sise sur la commune de Eu à détacher de la parcelle cadastrée section E numéro 835	Approuvée à l'unanimité
20260305-11	Projet de Signature du pacte territorial France Rénov'	Approuvée à l'unanimité

Le Président
Eddie FACQUE

Délais et voies de recours :

Les délibérations du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elles sont exécutoires. Elles peuvent, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*